

## ANNEXE « 3 »

**TARIFICATION FAMILIALE**  
**Activités culturelles et sportives**  
(Article 4)

		TARIFICATION
a)	<b>Politique familiale</b> <sup>(1) (2) (3)</sup>	
	1 <sup>er</sup> enfant	100 % de l'inscription du tarif le plus élevé
	2 <sup>e</sup> enfant	60 % de l'inscription
	3 <sup>e</sup> enfant et suivant	Gratuit

		TARIFICATION ACTIVITÉS FAMILIALES (PARENTS-ENFANTS)
b)	<b>Politique familiale</b> <sup>(1)</sup>	
	1 <sup>er</sup> membre de la famille	100 % de l'inscription du tarif le plus élevé
	2 <sup>e</sup> membre de la famille	60 % de l'inscription
	3 <sup>e</sup> membre de la famille et plus	Gratuit

- (1) La politique familiale s'applique pour une même activité et pour les résidents de Saint-Jérôme uniquement.
- (2) La politique familiale s'applique pour les enfants d'une même famille, qui sont âgés de 0 à 17 ans inclusivement, au moment de l'inscription.
- (3) La politique familiale s'applique à la tarification hebdomadaire pour les camps de jour, mais ne s'applique pas aux frais de garde hebdomadaire.

## EST CONSIDÉRÉ COMME UNE MÊME ACTIVITÉ :

- L'ensemble des ateliers culturels
- Camp de jour et camp des artistes

Les organismes sportifs, reconnus par la Ville selon le Guide de reconnaissance et de services offerts aux partenaires, dans la catégorie Municipal, peuvent faire bénéficier les résidents de la Ville, inscrits à une activité, de la politique de tarification familiale. Si cette politique de tarification familiale est effectivement appliquée, la Ville versera à l'organisme la valeur de réduction de tarification par rapport à une tarification individuelle. Ce montant sera versé à l'organisme sportif sous forme d'aide financière, et ce, sur réception des pièces justificatives démontrant l'application de la politique de tarification familiale de manière conforme au présent annexe.

La politique familiale est applicable en fonction du coût de l'activité jusqu'à concurrence de 185 \$ pour les sports d'hiver et 105 \$ pour les sports d'été. Les activités dont le coût individuel dépasse ces montants sont tout de même sujettes à l'application de la politique de tarification familiale, mais le montant de la réduction de tarif sera calculé sur la base des montants maximums précités.